

**HOMOLOGATION N° H03-0-004**

*Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,*

*Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);  
 Vu la loi 34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques promulguée par le Dahir N° 1.21.67 du 03 Hija 1442 (14 juillet 2021);  
 Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ;  
 Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole ;  
 Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 24/12/2021 :*

**DECIDE**

**Article 1 :** Le produit dénommé « UNCHTAIN » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial :	UNCHTAIN
Matière(s) active(s) :	Pyriméthanil (400 g/l)
Formulation :	Suspension concentrée (SC)
Tableau toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	H03-0-004
Détenteur du produit :	ALMASSIRAGRI
Fournisseur :	ZHEJIANG CORECHEM CO. LTD

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	DAR (j)	Mode Traitement
Tomate	Pourriture grise	2L/ha	3	3	Parties aériennes

**Article 2 :** La présente homologation est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.


**Article 3 :** Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente homologation est valable jusqu'au : 23/12/2031.

  
 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE  
 NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
 DES PRODUITS ALIMENTAIRES  
 JANATI Abdellah

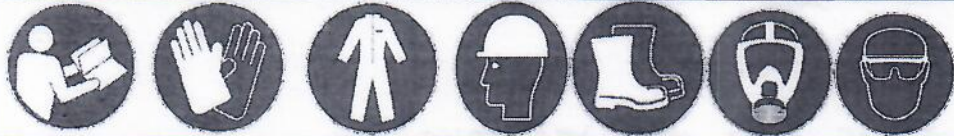


EN 32\*/HP-HM/12/C

❖ Classification du produit :

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses	
- Le produit <b>UNCHTAIN</b> doit être renfermé dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention " <b>DANGEREUX</b> " inscrite en caractères apparents. - Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.	
Pictogrammes de danger	Mentions de dangers
	<b>H332</b> : Nocif par inhalation. <b>H411</b> : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. <b>H315</b> : Provoque une irritation cutanée. <b>H320</b> : Provoque une irritation des yeux.
Mode d'action du produit	
- <b>Pyriméthanol</b> : « Code 9 » selon FRAC. Il agit sur la synthèse des acides aminés et protéine. Risque moyen de résistance. - Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer les mêmes matières actives ou d'autres matières actives classées dans les mêmes groupes sur la même culture durant la même saison.	

❖ Précautions à prendre :

Pictogrammes des Equipements de Protection Individuelle	
	
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P261	Éviter de respirer les brouillards
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage, et des bottes
P312	Appeler un <b>CENTRE ANTIPOISON</b> ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : <b>0801 000 180</b>
P360	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P301+P310	<b>EN CAS D'INGESTION</b> : appeler immédiatement un <b>CENTRE ANTIPOISON</b> ou un médecin.
P302+P334	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU</b> : rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/consulter un médecin.
P304+P340	<b>EN CAS D'INHALATION</b> : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b> : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P306+P360	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS</b> : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P420	Stocker à l'écart des autres matières.



EN 32\*/HP-HM/12/C